

Ligne directrice pour les prix indicatifs : prestations supplémentaires dans le cadre de manifestations avec l'École à la ferme

Édition mise à jour 2021-2022

Les prestataires de l'École à la ferme (EàF) fournissent souvent aux élèves de petites collations ou des repas de midi et du soir. Il arrive aussi que des classes passent la nuit à la ferme. La fixation d'un prix correct pour tous les participants est un défi, en particulier pour les familles de prestataires qui ne pratiquent pas l'agritourisme.

Le Forum national s'est fondé sur différentes sources pour établir les données ci-dessous. Il ne s'agit pas d'une liste de prix contraignante, mais d'une ligne directrice indicative. En pratique, chaque ferme décide elle-même de ce qui peut et doit être facturé à la classe en plus de l'offre pédagogique EàF et en convient directement avec l'école.

A) Restauration : dix-heures, quatre-heures, dîner et souper pour les classes

Le Forum national recommande les prix suivants :

Dix-heures/Quatre-heures :	3 à 5 CHF
Dîner, boissons comprises :	7 à 11 CHF

Sources : Agridea ; Prix indicatifs 2022 d'Agritourisme Suisse ; organisations cantonales EàF

Agridea : Prestations du ménage ; [Fiche d'information « Prix indicatifs 2017 par personne »](#)

On distingue les dépenses de fonctionnement (main d'œuvre incluse) moyennes et faibles.

Proposition avec coefficient de conversion adultes → enfants

	Coût par enfant 6 à 10 ans Coefficient de conversion 0,6	Coût par enfant 11 à 14 ans Coefficient de conversion 0,7
Collation		
Dépenses de fonctionnement moyennes (6,45)	3,87 CHF	4,52 CHF
Dépenses de fonctionnement faibles (5,15)	3,09 CHF	3,61 CHF
Dîner		
Dépenses de fonctionnement moyennes (15,50)	9,30 CHF	10,85 CHF
Dépenses de fonctionnement faibles (12,40)	7,44 CHF	8,68 CHF

B) Nuitées pour les classes

Nuitée sur la paille ou dans un dortoir, prix indicatif par nuit

Enfant jusqu'à 14 ans : 10 à 25 CHF

Emplacement pour tente, prix indicatif par nuit

Enfant jusqu'à 14 ans : 10 à 15 CHF

Source : [Agritourisme Suisse](#) 2022

C) Charges supplémentaires liées à l'EàF

Si des dépenses devaient être facturées à l'école en plus du programme pédagogique et de la restauration, nous recommandons vivement aux parties d'en discuter au préalable et de les consigner par écrit :

Matériel spécial pour les ateliers

Le matériel destiné aux ateliers qui engendre des dépenses particulières peut être facturé à l'école avec l'accord de celle-ci en fonction de l'ampleur des dépenses.

Utilisation du foyer, y compris bois de chauffage (sans restauration prévue par la ferme)

6 à 10 CHF pour 10 kg de bois de chauffage

Source : Agridea 2021

D) Éléments qui n'incombent pas à l'EàF

Location de salles (indépendamment du programme pédagogique)

Nous ne disposons d'aucun prix indicatif pour la location de salles à des classes.

Il est recommandé d'adopter une approche pragmatique et de définir le prix en fonction de l'utilisation. Une interprétation économique n'a guère de sens, car en règle générale, il n'y a pas de fonds disponibles spécifiquement pour la location de salles.

La définition du prix dépend de la taille de la pièce, de l'aménagement, etc. Il est par exemple possible de s'inspirer de l'approche de fixation des prix de salles de fête ou d'associations.

Une fourchette de **20 à 50 francs** par location est certainement appropriée.

D'autres prestations supplémentaires telles que le nettoyage peuvent être facturées séparément :

Exemple : salaire indicatif hors agriculture : **44-52 CHF/h.**

Source : Agridea 2021